

Journal syndical

Avril 2022

DANS CETTE ÉDITION

Mot de la présidente-2

Petit mot sur les ratio-3,4,5

Réferendum VOTE-6

félicitation à nos gagnants du tirage de Noël-7

Assemblée Générale Annuelle en bref-8

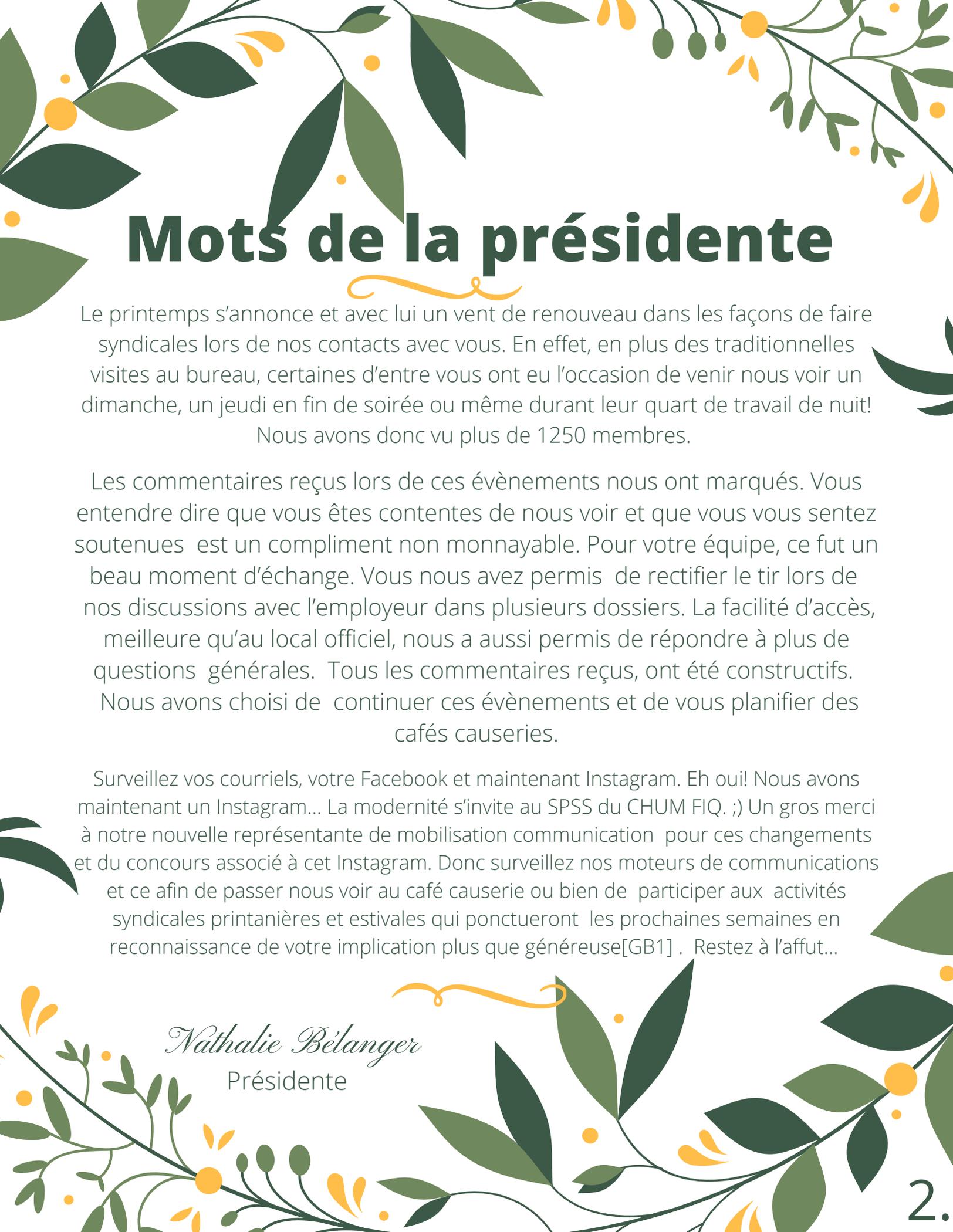
Indemnité de transport lors de rappel au travail-9

Au revoir-11, 12

Instagram-13

Vos représentants syndicaux- 14,15





Mots de la présidente

Le printemps s'annonce et avec lui un vent de renouveau dans les façons de faire syndicales lors de nos contacts avec vous. En effet, en plus des traditionnelles visites au bureau, certaines d'entre vous ont eu l'occasion de venir nous voir un dimanche, un jeudi en fin de soirée ou même durant leur quart de travail de nuit! Nous avons donc vu plus de 1250 membres.

Les commentaires reçus lors de ces événements nous ont marqués. Vous entendre dire que vous êtes contentes de nous voir et que vous vous sentez soutenues est un compliment non monnayable. Pour votre équipe, ce fut un beau moment d'échange. Vous nous avez permis de rectifier le tir lors de nos discussions avec l'employeur dans plusieurs dossiers. La facilité d'accès, meilleure qu'au local officiel, nous a aussi permis de répondre à plus de questions générales. Tous les commentaires reçus, ont été constructifs. Nous avons choisi de continuer ces événements et de vous planifier des cafés causeries.

Surveillez vos courriels, votre Facebook et maintenant Instagram. Eh oui! Nous avons maintenant un Instagram... La modernité s'invite au SPSS du CHUM FIQ. ;) Un gros merci à notre nouvelle représentante de mobilisation communication pour ces changements et du concours associé à cet Instagram. Donc surveillez nos moteurs de communications et ce afin de passer nous voir au café causerie ou bien de participer aux activités syndicales printanières et estivales qui ponctueront les prochaines semaines en reconnaissance de votre implication plus que généreuse[GB1]. Restez à l'affut...

Nathalie Bélanger
Présidente

P E T I T M O T S U R L E S R A T I O S



Vous vous demandez peut-être où en est le projet de la FIQ concernant la loi sur les ratios?

Et bien sachez que l'obtention de cette loi est une des grandes priorités de notre organisation syndicale.

En ces temps pré-électorales, ce projet sera porté sur la place publique et la FIQ s'y active ardemment.

Les partis politiques seront interpellés afin que la loi sur les ratios devienne un enjeu électoral et fasse écho dans la refondation de notre réseau de santé malade.

Dans d'autres pays comme l'Australie, 10 ans de combat ont été nécessaires pour enfin l'obtenir.

Pour ceux et celles qui pensent que cela ne sera jamais possible tant qu'il y aura une pénurie d'infirmières; il n'y en a jamais eu autant inscrite au tableau de l'OIIQ. Mais où sont-elles??

Elles ont quitté le réseau public afin de bénéficier de meilleures conditions de travail...

Cette loi est donc nécessaire afin de contrer l'exode, la substitution de titre d'emploi trop fréquentes et des ratios qui frôlent souvent la dangerosité pour les patients et les permis de pratique des membres!

En attendant cette loi, il faut continuer de dénoncer les situations dangereuses et les surcharges de travail soit en nous appelant, soit en remplissant un formulaire de soins non sécuritaires sur le site de la FIQ (fiqsante.qc.ca) ou sur leur application, soit en allant sur notre site (fiqsante.qc.ca/chum) pour remplir un formulaire de plainte de surcharge. Tout est confidentiel.

Un sondage FIQ vous sera bientôt envoyé pour dénoncer les soins non faits, il sera donc important de le remplir. La population a le droit de savoir que lorsqu'elle est hospitalisée, elle ne reçoit pas tous les soins auxquels elle a droit. Notre gouvernement est très sensible à l'opinion publique...

Un webinaire sera aussi offert bientôt par la FIQ afin de contrer le mythe qui fait croire que la loi ne sera pas possible tant qu'on sera en pénurie. Nous vous enverrons les informations pour vous inscrire aussitôt que nous les aurons.



Sylvie Leduc
VP infirmière

OTPP organisation et pratique professionnelle

Je fais quoi...

1- j'avise mon AIC, ma chef d'unité ou le coordo de la surcharge.

2- Je lui demande de trouver une solution

Si elle ne peut rien faire, je l'avise que je devrai faire du temps supplémentaire

Comme dans l'exemple je réclame ma pause, mon repas ou le temps qui dépasse mon quart



DANS VOTRE RELEVÉ DE PRÉSENCE

INSCRIRE:

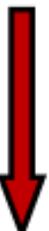


Période du 2022-03-27 au 2022-04-

S.	Date	Début	Fin	Repas	Total	Code
1	di	27	7:45	11:30	0:45	3:00 reg.
1	lu	28	11:30	12:15	0:45	X 1.5
1			12:15	16:00		3:45 reg.
1	ma	29	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.
1	me	30	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.
1	je	31	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.
1	ve	1	16:00	16:15		0:15 X 1.5
1	ve	1	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.
1	sa	2				
2	di	3				
2	lu	4	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.
2	ma	5	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.
2	me	6	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.
2	je	7	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.
2	ve	8	16:00	16:30		0:30 X 1.5
2	sa	9	7:45	16:00	0:45	7:30 reg.

Remarque de l'employé

DANS "REMARQUE DE L'EMPLOYÉ"
INSCRIRE SI AIC, ICU ou
COORDO AUTORISE OU PAS



2022-03-28: repas non pris car surcharge. AIC autorise.
2022-03-31: fin après le quart; surcharge par manque de personnel. AIC autorise.
2022-04-07: Pauses non prises car surcharge. ICU n'autorise pas.

RÉFÉRENDUM VOTE

13 AVRIL 2022

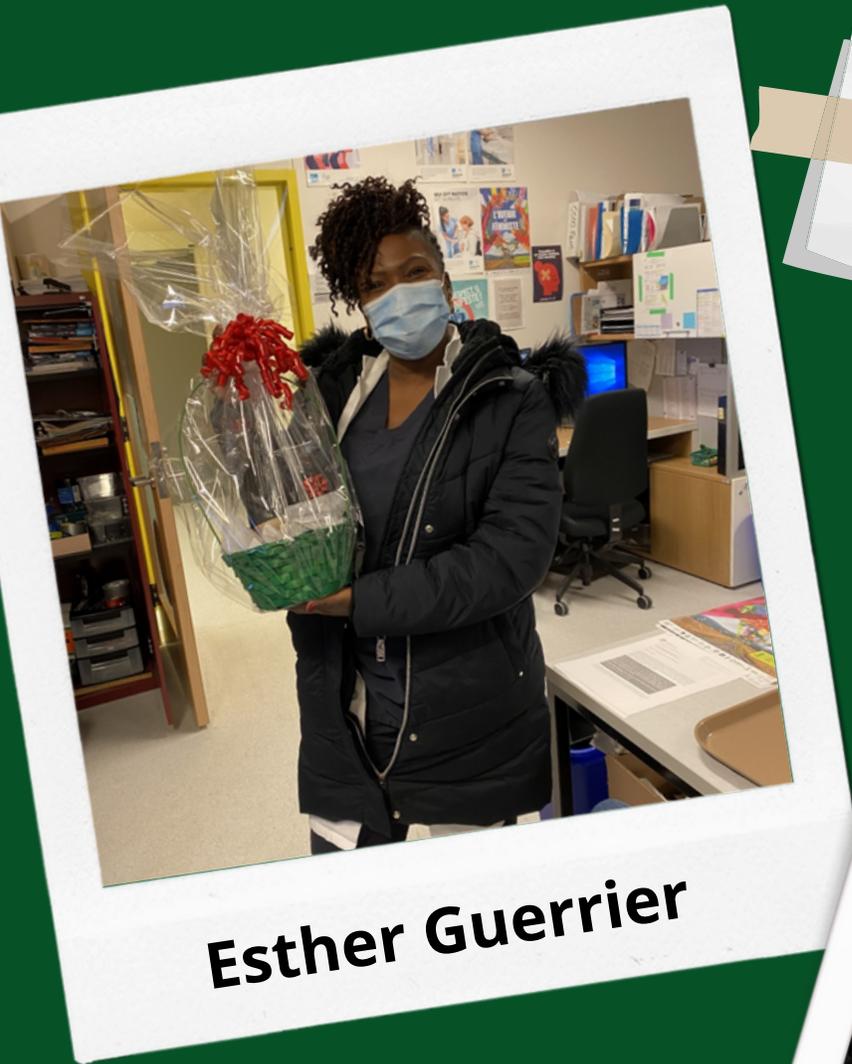
- *VOTE anticipation au local
D.08.4016 de 08H30 à 16H30*
- *VOTE électronique débute le 13
avril 2022 à 22H30 jusqu'au 14
avril 2022 21H00 (pas de vote papier)*

**Si problématique lors du vote
électronique:**

**Du 13 avril 2022 22H30 jusqu'au
14 avril 2022 5H30 aller au local
D.08.4016**

**Du 14 avril 2022 6H30 jusqu'à
21H00 appeler au 35429, une
personne y sera pour vous
aider.**

FÉLICITATION À NOS GAGNANTS DU TIRAGE DE NOËL



Esther Guerrier



Eva Gillot



Nathalie Ricloux Tandart

Marfouq Madiha

Assemblée Générale Annuelle du 10 mars 2022 en bref

Les syndicats, de par leurs activités, sont considérés comme des OSBL (organisme sans but lucratif) et ne peuvent donc pas engranger de profits. Cependant, comme toutes entités, ils se doivent d'entretenir un fond de roulement de 3 mois de dépenses et peuvent aussi avoir des économies spécifiques, pour des projets ou dépenses à venir. Un fond de réserve a été maintenu en lien avec des activités syndicales telles que le renouvellement de la convention collective locale ou nationale ou d'autres besoins reliés à la défense des membres. Lors de l'AGA de mars, le SPSS, qui est en excellente santé financière, a présenté un bilan positif de 308 088\$ pour l'année financière 2020-2021. Il est important de se rappeler que nos années financières débutent le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année. De plus, les avis de motions présentés le 20 janvier dernier ont été adoptés.

Congé de cotisations syndicales

Paie #20 de 2020 versé le 14 janvier 2021

Gros poste de dépense

Cotisation à la FIQ = 74% de la dépense

Libération syndicale = 20% de la dépense

TS de l'exécutif = moins de 1% de la dépense

Per capita

cotisations retournées à la FIQ (1,24% du salaire moyen par titre emploi)

= 74% DE LA DÉPENSE TOTALE 8080-8081

Libérations syndicales

Majoritairement pour le comité exécutif et surnuméraire

= 20% DE LA DÉPENSE TOTALE 8080-8081

Salaires en T/S

exécutif (28 093,91\$) = 1% DE LA DÉPENSE TOTALE 8080-8081

La prévision budgétaire est restée la même pour la majorité des postes de dépenses. Certains postes sont augmentés. Les raisons principales de ces augmentations sont la hausse salariale, l'inflation, une modernisation du système de données informatique et d'envoi de courriel.

Prévision pour 2021-2022

Nouvelle composition de l'exécutif selon les derniers avis de motion adoptés

TC	Tp 8/qz
présidente	OTPP
3 RLT	cond f
2 invalidité	mob-com
secrétaire	trésorière
	Tp 6/qz
	OTPP

Congé de cotisations syndicales

Rétro 2022 versée le 24 février 2022

Paie # 7 versée le 14 juillet 2022

Les modalités du prélèvement de la cotisation syndicale ainsi que le taux, sont maintenus idem depuis 2006. Le taux du SPSS-CHUM-FIQ est un des plus bas de tous les syndicats affiliés à la FIQ.

1,70% du salaire régulier

Pas sur le T/S et les primes

Mylène Durocher
Trésorière

Indemnité de transport lors de rappel au travail

L'article 19.04 stipule que lorsqu'il y a rappel au travail alors que la salariée a quitté l'établissement et qu'elle n'est pas en service de garde, elle reçoit pour chaque rappel :

- 1-Une indemnité de transport équivalant à une (1) heure au taux simple;
- 2-Une rémunération minimum de deux (2) heures au taux de temps supplémentaire.

Il est entendu que le travail effectué immédiatement avant ou après la période régulière de travail n'est pas un rappel au travail.

Après un travail syndical de longue haleine, un ensemble de grief lié aux litiges de cet article de la convention collective ont été remporté par le SPSS en arbitrage. Ainsi, l'employeur n'a eu d'autre choix que de respecter cet article de la convention collective. Le litige se situait principalement par rapport à la rémunération de l'heure de transport au point 1, ci-haut mentionné. L'employeur ne rémunérait tout simplement pas les indemnités de transport lors de rappel au travail.

Dans le cadre de ce règlement, plusieurs professionnelles en soin ont eu gain de cause. L'arbitre oblige donc le CHUM à leur verser les indemnités de transport.

Ces indemnités de transport sont donc maintenant toutes rémunérées depuis le 18 octobre 2021.

Concrètement, vous avez droit à une heure de salaire à taux simple lorsque vous faites un quart **de travail en** temps supplémentaire lors d'une journée de congé ou lorsque vous revenez au travail pour offrir une prestation en temps supplémentaire, **et ce**, tant et aussi longtemps que vous ayez terminé votre quart et **avez quitté** les lieux du travail.

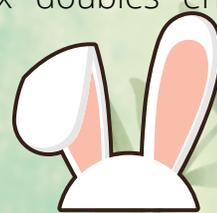
Autrement dit, vous avez le droit d'être rémunérée une heure à taux simple lorsque vous faites des heures supplémentaires en autant qu'elles ne soient pas immédiatement avant ou après un quart de travail (ts ou régulier).

La façon d'inscrire cette heure sur votre relevé de présence varie en fonction de la codification de votre quart de travail.

-Lorsqu'il s'agit d'un temps supplémentaire à taux et demi, il faut utiliser le code APPEL dans votre relevé de présence.

-Lors d'un temps supplémentaire fait durant une journée fériée, le code est ApFér.

-Le code pour les temps supplémentaires à taux doubles en lien avec les arrêtés ministériels est X2Av½.

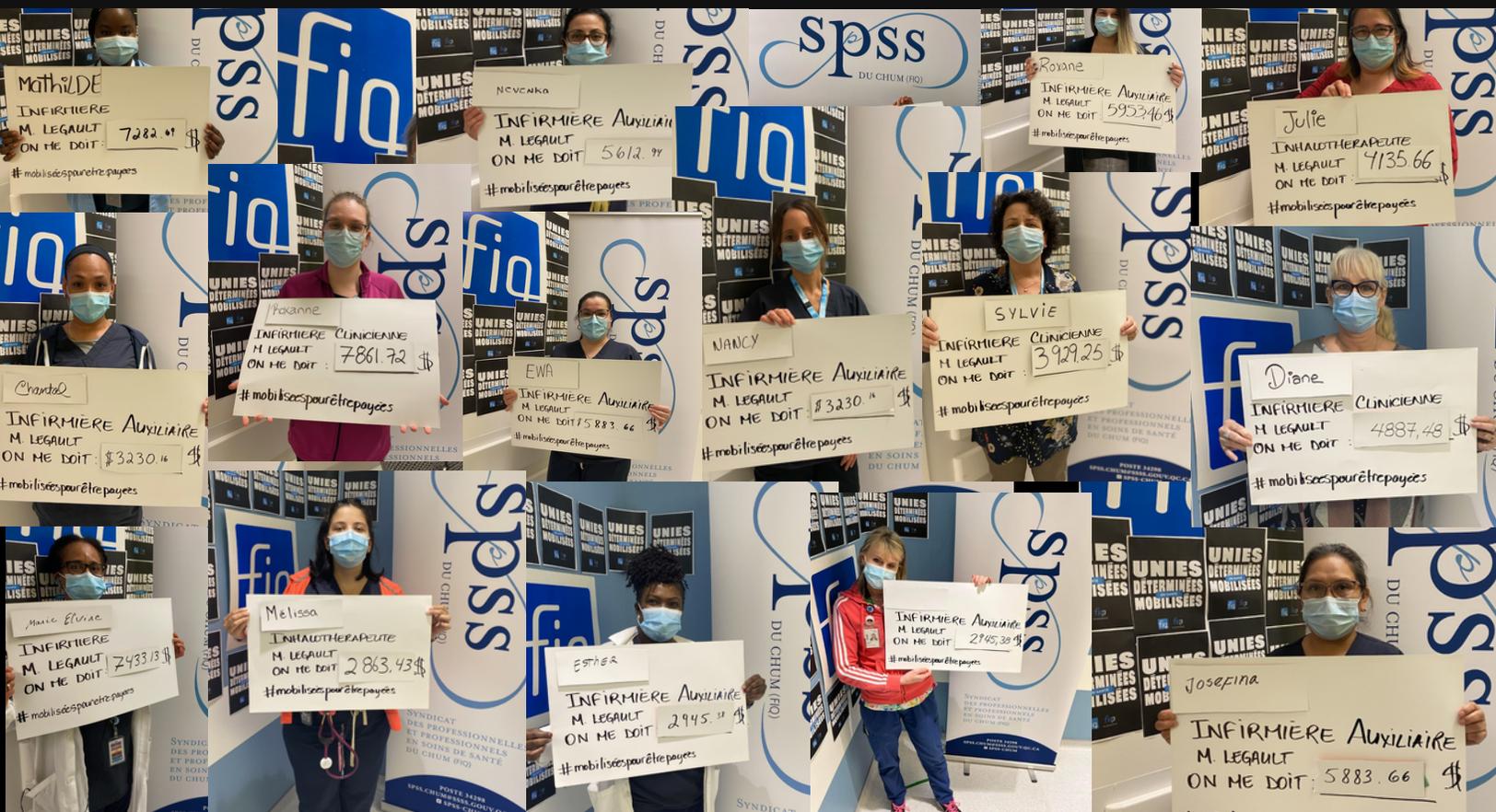


Sacha Nelson-Masse
Vp Relation de travail



UNIES DÉTERMINÉES MOBILISÉES

JOIGNEZ-VOUS AU MOUVEMENT
#mobiliseespouretrepayees





C'est avec regret que nous avons appris le départ de notre collègue Kime Gobeil en décembre dernier.

Depuis plusieurs années, celle-ci était investie syndicalement et ses interventions ont apporté énormément à la profession inhalothérapeute.

Son écoute et son implication dans le secteur condition féminine aura sûrement été très appréciée des membres qui ont eu besoin de ses services.

Nous lui souhaitons une excellente poursuite de carrière au Saguenay, son coin de pays natal.





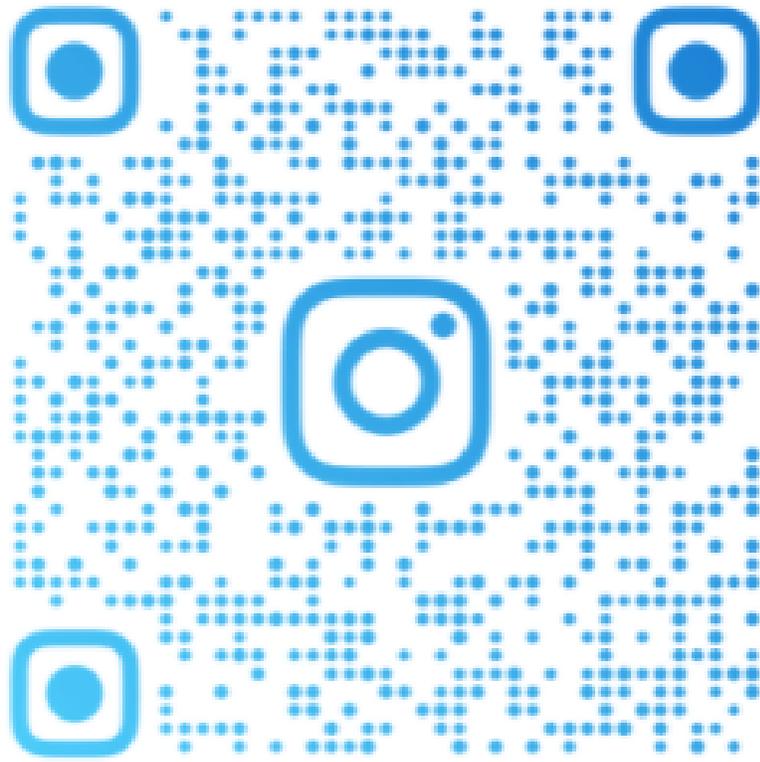
Nous tenons à remercier Mme Karina Therrien pour son implication dans l'équipe syndicale lors de son passage parmi nous.

Mme Therrien a couvert plusieurs secteurs d'activité. Son implication au comité de la Fiq lui a permis de rencontrer des personnalités marquantes de notre société. Son énergie indéfectible pour la promotion de son titre d'emploi de la profession d'infirmière auxiliaire aura eu un impact significatif auprès de l'employeur.

Nous lui souhaitons une belle continuité dans sa carrière.



**Nous sommes
sur instagram!**



SPSS.CHUM

spss
DU CHUM (UQ)

**écrivez-nous votre nom et matricule en
message privé pour avoir la chance de
gagner une carte cadeau**

EXÉCUTIF DU SPSS CHUM (FIQ)

FONCTION	NOM	POSTE
 Présidente spss.presidente.chum@ssss.gouv.qc.ca	Nathalie Bélanger	#15888
 Secteur OTPP spss.tot.chum@ssss.gouv.qc.ca	Sylvie Leduc Myriam Levesque	#26593
Condition féminine spss.condf.chum@ssss.gouv.qc.ca 	Mélanie Di Palma	#35429
 Mobilisation/Communication spss.mob.chum@ssss.gouv.qc.ca	Roxane Davidson	#18718
Relation de travail spss.agente.chum@ssss.gouv.qc.ca 	Julie Bisson Sacha Nelson-Masse ?	#34298
Invalidité/SST spss.inval.sst.chum@ssss.gouv.qc.ca  	Marie Matilde Adam Charles Sanaz Noroozi	#15009
Secrétaire spss.chum@ssss.gouv.qc.ca 	Nancy Métivier	#14857
Trésorière spss.tresor.chum@ssss.gouv.qc.ca 	Mylène Durocher	#35957

VOTRE EXÉCUTIF



JOYEUSES

Pâques



VOTRE EXECUTIF